

**Exercice n° 1 :** NC 07 IHEC 3SC PR 2006-2007  
On vous présente les informations relatives aux placements de la « Société Générale du Plastique S.G.P » qui a réalisé, au cours de l'année 2006, les opérations suivantes :

**Transactions réalisées en bourse :**

1. Le 30 décembre 2006 : Vente de 100 obligations de valeur nominale de 200 DT chacune. Ces obligations ont été acquises et émises le 2 avril 2005 à un prix de 198 DT. Les intérêts, au taux de 8%, sont payables le 31 mars de chaque année.

a- Le 15 novembre 2006, vente de 150 actions de la SICAV « Le bonheur » à 91 DT. Ces titres ont été acquis fin 2005 pour 90,200 DT l'action. Leur cotation à la clôture de 2005 était de 92 DT.

b- Le 30 avril 2006, acquisition de 1.000 actions de la société CEFO, cotée en bourse, à 22 DT l'action. Cette décision a été prise suite à la publication des états financiers de cette société, après la tenue de l'assemblée générale ordinaire, avec de très bons résultats. Les dirigeants de SGP voyaient en cette acquisition l'opportunité de réaliser des bénéfices à court terme.

Le 15 juin 2006, la société SGP a encaissé les dividendes de 2 DT par action. Voulant profiter du cours élevé de l'action, les dirigeants de la société SGP ont essayé de vendre leurs titres avant le 31 décembre 2006. Faute d'acheteurs, ils n'ont pas pu réaliser cette transaction. L'action cotait en moyenne 22,600 DT au cours du mois de décembre 2006.

3. Désireuse d'augmenter sa rentabilité, la société SGP avait acquis 12.000 actions de la société GRANULE, son fournisseur de matières premières plastiques. Cette acquisition a été réalisée auparavant dans le but de consolider les relations commerciales entre les deux sociétés et de baisser les coûts d'achat de la SGP et lors d'une augmentation de capital pour laquelle la SGP a payé 150.000 DT de prix de l'action et 60.000 DT de droits de souscription.

En octobre 2006, la société GRANULE a réalisé une augmentation de capital par apport en numéraire. Chaque actionnaire devra avoir 3 droits de souscription et payer un prix d'émission de 18 DT pour souscrire à une nouvelle action.

La SGP a décidé de vendre les trois quarts (3/4) de ses droits et d'utiliser ceux restants pour souscrire au capital.

Pendant la période de souscription, les cotations moyennes des DPS et de l'action ex-droit de la société GRANULE étaient respectivement de 5 DT et de 35 DT. La SGP a vendu ses DPS à 5,5 DT.

Suite à des perturbations momentanées observées sur les prix de vente de ses produits et dues à des spéculations sur le marché international, l'action de la société GRANULE a subi une baisse importante pour ne valoir que 14 DT au 31 décembre 2006. Cependant, et à la même période, un cabinet spécialisé ayant réalisé une évaluation de la société GRANULE sur la base de son actif et de ses cash flow futurs a déterminé une valeur de 33 DT.

**Transaction réalisée hors bourse :**

4- Ayant des besoins de liquidités afin de financer des investissements à réaliser en 2007, les dirigeants de la SGP ont décidé de vendre toutes les actions restantes de la société E-BUSINESS. La société E-BUSINESS est une SARL qui intervient dans le domaine des services informatiques. Initialement, la SGP comptait détenir les titres de cette société bien qu'elle n'appartienne pas à son secteur d'activité et ce en vue de profiter de sa rentabilité importante sur une longue période.

Voici le détail des transactions passées sur la société E-BUSINESS :

- En 2003 : Acquisition de 100 parts à 30 DT chacune et 900 parts à 32 DT.
- En 2004 : Acquisition de 1.500 parts à 35 DT chacune.
- En 2005 : Cession de 200 parts à 36 DT la part. Le comptable a constaté une plus value de 6 DT par titre.
- En 2006, la vente est réalisée en juin au prix de 34 DT la part.

**Travail demandé :**

Passer les écritures nécessaires à la date de réalisation des différentes opérations (en 2006) ainsi qu'à la clôture de l'exercice 2006 en justifiant vos réponses d'une manière brève.

**Exercice n° 2 :** IHEC 3SC CT 2008-2009  
La société industrielle SDP a acquis le 31/03/2008, 3.000 obligations à la date de leur émission. SDP désire les détenir à long terme. Voici leurs caractéristiques:

Prix d'émission :	48 DT	Valeur nominale :	50 DT
Taux d'intérêt nominal :	7%	Durée :	5 ans
Taux d'intérêt effectif :	9,6949 %	Valeur de remboursement :	55 DT

Les intérêts annuels sont payables à terme échu le 31 mars de chaque année.

A la date du 31/03/2009, et afin de couvrir des besoins urgents et imprévus de trésorerie, la société SDP a dû vendre la totalité des obligations acquises en 2008 au prix de 48 DT l'obligation.

**Travail demandé :**

1. Passer les écritures nécessaires à la date d'acquisition et à la clôture de l'exercice 2008.
2. Comptabiliser la cession des obligations intervenue en 2009.

**Exercice n° 3 :** NC 07 IHEC 2 LAC CT 2009-2010  
Les opérations relatives au portefeuille titres de la société NOZHA, réalisées au cours de l'année 2009 se présentent comme suit

**a/ Les acquisitions :**

1/ Acquisition d'actions représentant 25% du capital de la société 3Z. S'agissant d'une acquisition durable et importante, la société NOZHA a chargé au préalable un bureau d'étude et de conseils pour l'évaluation de ces actions.

Les montants suivants ont été payés par banque:

- Prix d'achat des actions	: 560.000 D	(50.000 actions de 5 D de nominale)
- Frais d'intermédiaires en bourse	: 2.240 D	
- Frais du bureau d'étude et de conseils	: 18.000 D	

2/ Dans le cadre d'une augmentation du capital réalisée en 2009 par la Banque Régionale de Développement (BRD), la société NOZHA a acquis 8.000 actions de cette banque au prix de 12 D l'action d'une valeur nominale de 5 D. Pour atteindre ce nombre, NOZHA était amenée à acheter des droits de souscription au prix total de 24.000 D. Les frais engagés pour réaliser cette acquisition s'élève à 1.350 D. La BRD est cotée en bourse. Ses actions sont très liquides. Le cours moyen de décembre 2009 s'établit à 17 D. La société envisage de mettre en vente ces actions au début de l'année suivante. Selon l'intermédiaire en bourse, cette offre additionnelle de titres aurait pour effet une diminution du cours en bourse d'environ 3%.

**b/ Les cessions :**

En décembre 2009, NOZHA a vendu 600 actions qu'elle détenait dans le capital de la société NIHEL au prix total de 54.000 D.

Avant cette cession, les actions détenues par la société NOZHA dans le capital de la société NIHEL se présentent comme suit:

- actions acquises à la création de la société en 2000 (20%) :	500 au prix T de 50.000 D
- actions gratuites reçues en 2003 :	250 actions
- actions achetées en 2005 (en vue de renforcer sa présence) :	375 actions au prix T de 60.250 D

N'étant plus intéressée par cette participation, en raison notamment des pertes que la société NIHEL a subies ces dernières années, la société NOZHA envisage de ne plus détenir ces actions et de vendre ce qui reste à court terme

**c/ Droits attachés aux actions**

La société NOZHA est actionnaire depuis 2005 dans la société FOURTEX à raison de 20% du capital, soit 10.000 actions de 10 D émises à 11 D.

Cette dernière a décidé, au cours de l'année 2009, d'augmenter son capital de 25% par apport en numéraires au prix d'émission de 12 D.

La société NOZHA a souscrit seulement à raison de la moitié de ses droits et a vendu le reste des droits de souscription pour une valeur totale de 10.000 D. La valeur de l'action avant cette augmentation est estimée à 21 D. La libération est faite de moitié à la souscription.

**Travail demandé :**

Passer les écritures relatives aux opérations réalisées en 2009, ainsi que les écritures éventuelles de fin d'exercice. Commenter brièvement vos solutions.

Placements

Corrigé Exercice 1 - Examen Compta Approf 1 - 3SC PR 2006-2007

1. Obligations

30/12/06			
Trésorerie		20 900	
65 Perte sur cession		1 000	
	52 Obligations		19 800
	75 Revenus Intérêts (20.000 x 9% x 9/12)		1 200

2.a- SICAV "le bonheur"

15/11/06			
Trésorerie (150 x 91)		13 650	
65 Perte sur cession		150	
	52 Actions SICAV (150 x 92)		13 800

Titres cotés très liquides: ils ont été évalués à leur cours boursier fin 2005

Résultat de cession

91 Prix de vente	
92 Valeur comptable	
-1 perte	

2.b - Société CEFO

30/4/06			
45 Dividendes à recevoir		2 000	
52 Actions		20 000	
	Trésorerie		22 000
15/6/06			
Trésorerie		2 000	
	45 Dividendes à recevoir		2 000

Aucune écriture à l'inventaire car titres non liquides et valeur d'inventaire > valeur comptable

3. Société GRANULE

Écriture passée lors de l'acquisition (antérieure à 2006) NON EXIGÉE DANS TAF DONC NON NOTÉE

25 Titres de participations		210 000	
	Trésorerie		210 000

- 12 000 : Nombre total de DPS
- 9 000 : Nombre des DPS vendus
- 3 000 : DPS restants
- 1 000 : Actions souscrites = 3000 DPS/3
- 26 250 : coût total des DPS = 210 000 \* 5 / (5+35)
- 19 688 : coût dps vendus
- 49 500 : prix DPS vendus
- 29 813 : résultat

1/10/06			
Trésorerie		49 500	
	25 Titres de participations		19 688
	75 Plus value titres		29 813
Cession des DPS			
1/10/06			
25 Titres de participations		18 000	
	Trésorerie		18 000
Souscription aux nouvelles actions			
	1 000 Actions souscrites		
	18 prix émission actions en numéraire		
	18 000 Montant souscription pour SGP		

Il y a lieu de retenir la valeur d'usage découlant de l'évaluation faite par le cabinet, d'autant plus que la baisse de la valeur boursière est conjoncturelle et donc pas de provision

13 000 Nombre actions après augmentation 12000+1000  
 208 312 Coût comptable = 210 000 - 19 688 + 18 000  
 16,024 Valeur comptable de l'action

4. Société E-BUSINESS

31/12/2006			
75... 8 Plus value sur titres		744,000	
	26 Titres immobilisés		744,000
Correction de l'erreur sur la cession de 2005			

Le comptable a commis une erreur en utilisant la méthode FIFO pour comptabiliser la cession alors que l'information sur la méthode CMP était disponible. Il faut corriger cette erreur

	33,720 CMP unitaire au moment de la vente: ((100*30)+(900*32)+(1500*35))/2500	
	36,000 Prix de vente	
	2,280 Plus value CMP	
	6,000 plus value constatée	
	3,720 à régulariser	
	<b>74,000 Montant total jugé NON SIGNIFICATIF</b>	
30/06/2006		
Trésorerie		78 200
	25 Titres de participation	77 556
	75 Plus value sur titres	644
Comptabilisation de la cession de 2006		
	2 300 Nombre parts vendues	
	77 556 Valeur comptable (100*30)+(900*32)+(1500*35)-(33,720*200)	
	78 200 Prix cession 34	

Il s'agit d'une participation à LT car l'intention de la société était de la détenir à LT. Le fait de vendre constitue un changement d'estimation à traiter d'une manière prospective. Il ne doit pas

*Placements*

**Exercice 3**      **2 LAC CT 2009-2010**

Les acquisitions

//

2511-Titres de participation (560.000 + 18.000)	578.000	
627- frais sur titres	2.240	
Banque		580.240

Il s'agit d'un placement à long terme. Par conséquent les frais d'études et de conseils font partie du coût d'entrée du placement.

2/ Actions BRD

Il s'agit d'un placement à CT. Les droits de souscriptions font partie du coût d'achat. Les frais d'acquisition ne sont pas incorporables.

523- placements à CT (96.000+24.000)	120.000	
627- frais sur titres	1.350	
Banque		121.350

Dans la détermination de la valeur d'inventaire, il y a lieu de tenir compte de l'effet de l'offre additionnelle.

Valeur d'inventaire =  $17 \times 0,97 = 16,490$

Coût d'achat: 15

+ Value à comptabiliser car il s'agit de placement à court terme très liquide

523- Placement à CT	11.920	
757 - Produits sur cession de val mob		11.920
(16,490 - 15) x 8.000		

Cessions

Actions Nihel : il s'agit d'un placement à long terme

Cession de 600 Actions

$CMP = (50.000 + 60250) / (500 + 250 + 375) = 98$

Coût total =  $600 \times 98 = 58.800$

Perte =  $58.800 - 54.000 = 4.800$

Trésorerie	54.000	
656 - Perte sur cession du placement	4.800	
251 placements à long terme		58.800

Le reclassement du long terme au court terme doit se réaliser selon les règles régissant les placements à court terme

523 Placement à CT	51.450	
251 titres de participation		51.450
Dotations aux provisions (ou) perte (98 - 90) x 525 actions	4.200	
Prov pour dép placements à CT		4.200

Droits attachés aux actions

VC du DPS =  $\frac{\text{coût d'origine total des titres} \times \text{Valeur du droit}}{\text{Valeur ou prix du titre ex-droit} + \text{valeur ou prix du droit}}$

=  $11 \times 2 / (21 + 2) = 0,956$

Sachant que la valeur du DPS =  $10.000 / 5.000 = 2$

Trésorerie	10.000	
2511 titres de participation		5.217
757 Produits nets sur cessions de valeurs mob		4.782
Cession 5000 DPS		

1 Action nouvelle pour 4 actions anciennes

$2500 \text{ actions} \times 1/2 = 1250$

Nb : la prime d'émission doit être libérée intégralement

251 Titres de participation	15.000	
Trésorerie		8.750
259- Versements restant à effectuer sur titres partie non libérée		6.250

Exercice n° 4

Amortissements cumulés (2 ans) =  $(150.000 - 20.000) \times 2 / 5 = 52.000$

Le comptable a corrigé les amortissements antérieurs

$(150.000 - 6000) \times 2 / 4 = 72.000$